



**ASSOCIATION AGRÉÉE
POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE**

B.P. 31 - 73701 BOURG-ST-MAURICE
www.aappmalacsetorrents.fr

RÈGLEMENT PRÉFECTORAL

OUVERTURE 10 mars.
Plans d'eau au-dessus de 1000 m : 2 juin.

FERMETURE 7 octobre.

TAILLE MINIMUM 23 cm.

6 PRISES/JOUR Une canne
sauf Brévières, Chevril, Sassièrre : 2 cannes

IL EST INTERDIT

- De pêcher dans les retenues de Montrigon et des Brévières (limite amont : passerelle de ski de fond), mises au fil de l'eau.
- De pêcher dans la retenue des Brévières avant le 2 juin.
- De marcher dans l'Isère de l'ouverture au 31 mai inclus, entre sa confluence avec le St-Claude et le Pont des Chèvres.

• RÉSERVES COURS D'EAU

- Ruisseau de l'Eglise et son bras de l'Isère.
- Isère : du pont de Montrigon aux grilles EDF, à l'aval de l'ascenseur à poissons.
- Sources du Crêt Bettex.
- Isère : des grilles E.D.F. à la chaîne E.D.F., à l'aval du pont de Malgovert.
- Reclus : du pont de la RN 1090 à l'Isère.
- Ruisseau des Ecadets.
- Source de la Petite Viclaire.
- Les deux bras du torrent des Moulins à Viclaire.
- Source du Champet.
- Isère : de la confluence avec le St-Claude au pont de Viclaire.
- Vieille Isère.
- Les affluents du ruisseau du Petit, au plan de la Petite Sassièrre.
- Torrent du St-Claude : de la passerelle du rocher d'escalade à l'ancien pont du Miroir.
- Torrent du Mercuel : du pont du Vet à la confluence avec le St-Claude.
- Torrent de la Gorzette.
- Gouilles du Monal et leur émissaire jusqu'au pont de l'Echaillon.
- Source du Manchet (Val d'Isère).

• RÉSERVES LACS

- Lac Esola, Noir (Cinq Lacs)
- Lac Longet, Verdet (Petite Sassièrre)
- Lac Verdet, Blanc, Noir, Brulet (Vallon du Clou)

• PARCOURS

A RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE

Torrent des Glaciers, entre la passerelle des Glinettes et la confluence du Versoyen.

- 1 seul poisson/jour et par pêcheur
- 1 seul hameçon sans ardillon

LAC DE L'ARC (Arc 2000)

Pêche en réservoir, accès payant à la journée.
Renseignements dans les Offices de Tourisme de Bourg-St-Maurice - Les Arcs, les points de vente de permis et sur le site.

DANGER

• ATTENTION AUX MANŒUVRES DES BARRAGES, DES CENTRALES ET DES PRISES D'EAU

L'attention du public - en particulier pêcheurs - est attirée sur le danger permanent que présentent la circulation et le stationnement dans le lit des rivières, l'eau pouvant monter brusquement et à tout moment, par suite du fonctionnement des centrales hydroélectriques, des barrages et des prises d'eau. Ce danger vous est rappelé par la présence de panneaux spécifiques de couleur jaune.

• ATTENTION AUX LIGNES ÉLECTRIQUES

• ATTENTION AUX ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Prendre connaissance des arrêtés municipaux (Val d'Isère, Tignes, Ste-Foy-Tarentaise et Séez) qui interdisent l'accès à certains sites.

FÊTE DE LA PÊCHE

12 mai - Plan d'eau du pont des Raves

EN CAS DE POLLUTION OU AUTRES INCIDENTS PRÉVENIR AUSSITÔT :

- les Pompiers - ☎ 18
- la Gendarmerie - ☎ 04 79 07 04 25
- P. Camerlinck - ☎ 06 85 32 21 78 (agent de l'ONEMA)
- T. Moro - ☎ 06 88 80 01 80 (garde)
- J. Verove - ☎ 06 23 78 44 72 (garde)
- B. Blugeon - ☎ 04 79 00 71 19 (garde)
- N. Ughetto - ☎ 06 10 77 50 46 (garde)
- J.-Y. Vallat - ☎/Fax 04 79 07 73 06 (président)
- O. Doye - ☎ 06 61 36 80 41 (secrétaire)
- C. Besson - ☎/Fax 04 79 07 33 42 (vice-président)
- J.-P. Martin - ☎ 04 79 07 04 07 (trésorier)

L'AAPPMA "Lacs et torrents" vous remercie de respecter ces consignes et vous souhaite bonne pêche.